



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques et les APC

Intervenant-e-s :

Sandrine Fourquin :
Responsable valorisation & analyse des publications scientifiques

Jean-Marie Barbiche :
Responsable Appui à la Recherche et Science ouverte

Pierre Naegelen
Responsable documentation numérique Recherche et APC



Plan

- Définition/objectifs
- Contexte :
 - cOAlition S et plan S
- Mise en œuvre :
 - licence à apposer,
 - relation avec l'éditeur,
 - dépôt du manuscrit auteur accepté dans une archive ouverte.

Stratégie de non-cession des droits (Rights Retention strategy RRS) : Pourquoi ?

- Permettre aux chercheuses et chercheurs de conserver suffisamment de droits sur les articles scientifiques.
➔ **ne plus céder de manière exclusive vos droits d'auteur**
- **Supprimer** les périodes **d'embargo** excessives souvent exigées par les éditeurs.
- Permettre aux chercheurs financés de publier dans les **revues de leurs choix**, y compris dans les revues à abonnement, tout en publiant en accès ouvert.
- Garantir une **circulation rapide** et sans frein de la connaissance

Stratégie de non-cession des droits

- Portée par la cOAlition S qui regroupe 28 organisations de financement de la recherche (dont ANR & Commission européenne)



Stratégie de non-cession des droits

- Portée par la cOAlition S qui regroupe 28 organisations de financement de la recherche (dont ANR & Commission européenne)



Initiative du plan S

- Recommandent que tous les articles de recherche issus des projets qu'elles financent soient disponibles en accès ouvert et sous licence libre dès leur date de publication à compter de 2021



Obligation pour l'ANR

- Inscrit dans le second plan national pour la science ouvert 2021

Stratégie de non-cession des droits :

Ce qui est demandé aux chercheurs par l'ANR

Au plus tard au moment de la publication :

L'auteur doit déposer une copie du manuscrit accepté pour publication (AAM) – ou si possible de la version éditeur (VoR) – dans l'archive ouverte HAL avec mention de la référence ANR du projet de recherche.

Stratégie de non-cession des droits :

Ce que le bureau de cOAlition S a fait

- **Notifier les éditeurs**
 - Lettre envoyée à 150 éditeurs de revues par abonnement pour les encourager à changer leurs accords de publications
 - Les éditeurs qui n'accepteront pas de faire ce changement seront notifiés que les chercheurs financés par les partenaires de cOAlition S sont liés par leurs conventions de financement avec obligation de publier sous une licence CC-BY

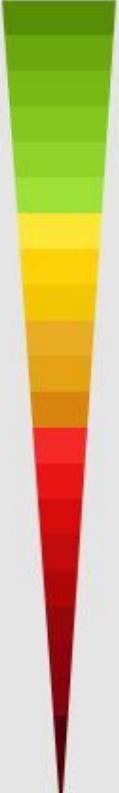
Stratégie de non-cession des droits : Mise en œuvre

- Apposer une licence CC-BY sur les différentes versions d'un manuscrit dès la soumission
- Faire un renvoi vers l'URL qui décrit la licence sur le site Creative commons.org :
<https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>
- Ajouter éventuellement le logo 

Stratégie de non-cession des droits : Mise en œuvre

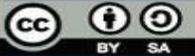
+ OUVERTES

LICENCES



	<p>DOMAINE PUBLIC CC 0</p> <p>Vous êtes autorisé à partager et modifier l'oeuvre quelque soit votre usage, y compris commercial.</p>
	<p>ATTRIBUTION CC BY</p> <p>Vous êtes autorisé à partager et modifier l'oeuvre quelque soit votre usage, y compris commercial, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence.</p>
	<p>ATTRIBUTION - PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS CC BY-SA</p> <p>Vous êtes autorisé à partager et modifier l'oeuvre quelque soit votre usage, y compris commercial, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence, et d'utiliser la même licence si vous modifiez l'oeuvre.</p>
	<p>ATTRIBUTION - PAS DE MODIFICATIONS CC BY-ND</p> <p>Vous êtes autorisé à partager l'oeuvre quelque soit votre usage, y compris commercial, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence, et de ne pas modifier ou transformer l'oeuvre.</p>
	<p>ATTRIBUTION - PAS D'UTILISATION COMMERCIALE CC BY-NC</p> <p>Vous êtes autorisé à partager et modifier l'oeuvre, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence, et de ne pas faire d'usage commercial.</p>
	<p>ATTRIBUTION - PAS D'UTILISATION COMMERCIALE - PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS CC BY-NC-SA</p> <p>Vous êtes autorisé à partager et modifier l'oeuvre, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence, d'utiliser la même licence si vous modifiez l'oeuvre et de ne pas faire d'utilisation commerciale.</p>
	<p>ATTRIBUTION - PAS D'UTILISATION COMMERCIALE - PAS DE MODIFICATIONS CC BY-NC-ND</p> <p>Vous êtes autorisé à partager l'oeuvre, à condition de créditer l'ayant-droit ainsi que la licence, de ne pas modifier ou transformer l'oeuvre et de ne pas faire d'utilisation commerciale.</p>

+ RESTRICTIVES



Cette image est sous licence CC BY SA
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>

www.auboutdufil.com

Traduit et modifié de la source : <http://foter.com/blog/how-to-attribute-creative-commons-photos/>

Stratégie de non-cession des droits : Mise en œuvre

Informez votre éditeur que vous appliquez une licence CC-BY

Si vous êtes financés par un membre de la cOAlition S :

“This research was funded, in whole or in part, by l’Agence Nationale de la Recherche (ANR), project ANR-nn-XXXX-nnnn. For the purpose of open access, the author has applied a CC-BY public copyright licence to any Author Accepted Manuscript (AAM) version arising from this submission.

En français pour les projets ANR :

“Cette recherche a été financée en tout ou partie, par l’Agence Nationale de la Recherche (ANR) au titre du projet ANR-nnXXXX-nnnn. Dans l’objectif de sa publication en libre accès, l’auteur a appliqué une licence open access CC-BY à tout manuscrit accepté pour publication (AAM) résultant de cette soumission. »

Stratégie de non-cession des droits : Mise en œuvre

Informez votre éditeur que vous appliquez une licence CC-BY

Si vous n'êtes pas financés par un membre de la cOAlition S :

« For the purpose of open access, a CC-BY public copyright licence has been applied by the authors to the present document and will be applied to all subsequent versions up to the Author Accepted Manuscript arising from this submission »

En français :

« A des fins de diffusion en accès ouvert, une licence CC-BY a été appliquée par les auteurs au présent document et le sera à toute version ultérieure jusqu'au manuscrit auteur accepté pour publication résultant de cette soumission »

Stratégie de non-cession des droits :

Mise en œuvre

Dans les 2 cas :

- Cette phrase doit être visible dès la 1^{ère} page ou dans la partie « remerciements » à chaque version envoyée à l'éditeur
- Conservez les versions successives de votre manuscrit avec la mention de licence et archivez vos échanges avec l'éditeur

Stratégie de non-cession des droits :

Mise en œuvre

Signature du contrat

- Apposer la licence CC-BY sur le manuscrit dès l'étape de soumission vous donne la primauté sur les conditions qui pourraient être ultérieurement posées par l'éditeur.
- Si vous êtes financés par un membre de la cOAlition S, la convention de financement que vous aurez signée vous renforcera dans votre position

Stratégie de non-cession des droits :

Mise en œuvre

Déposer votre manuscrit dans une archive ouverte

- Déposez le MAA dans une archive ouverte (HAL) **dès que votre article est publiée dans la revue**
- Faites figurer la licence **CC-BY-4.0** et la faire apparaitre dans les métadonnées de HAL « compléter les métadonnées du document »
- Compléter le champs « projet ANR » dans HAL en sélectionnant le n° correspondant.

Projet(s) ANR	<i>Veillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet. V</i>
	<input type="text"/>
Projet(s) Européen(s)	<i>Indiquez le ou les projets Européens liés à ce travail</i>
	<input type="text"/>
Financement	<i>Origine du financement lié à ce travail</i>
	<input type="text"/>

Stratégie de non-cession des droits : Références bibliographiques

Plan S : principes et mise en œuvre [consulté le 4/11/2022]

<https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>

« La Science ouverte » site de l'Agence Nationale de la Recherche [consulté le 8/09/2022] <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>

Zoé Ancion (ANR), Luc Barbier (CEA), Serge Bauin [et al.] « Mettre en œuvre la stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques : guide pour les chercheuses et les chercheurs » [en ligne] disponible sur

https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2022/07/Guide_non_cession_des_droits_web.pdf
[consulté le 8/09/2022]

Les APC à l'UT3

- « Article Proceeding Charges »
- Quels éditeurs proposent des remises ou la gratuité des APC ?

<https://bibliotheques.univ-tlse3.fr/utiliser-nos-services/se-former-s-informer/chercheurs/publier-en-open-access>